

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CREATION TEMPORAIRE
D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE
A TEMPS COMPLET**

**DGA RESSOURCES ET RELATIONS AUX ADMINISTRES
DSI**

DGA Ressources et relations aux administrés – Ressources humaines et appui managérial - CL
N° 2024 - D - 228

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L332-23-1,
- Vu la délibération n° 2021.12.246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu l'arrêté n° 2022-A-100 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein de la Direction du Système d'informations.

DECIDE

- Article 1** - Est approuvée la création temporaire d'un poste d'adjoint technique à temps complet au sein de la DSi du 24 juin au 31 août 2024.
- Article 2** - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Article 3** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 25 juin 2024
Par délégation,
Pour le Président,
Le conseiller délégué, membre du bureau

Préfecture le : 02 JUIL. 2024

Publié ou notifié

Le :

Monsieur Eric BIOJOUT